



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 FGSDG NOIR ROUGE BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21/11/16	COTE BELLE	DESERT		1	2'	DESCENTE CABANE LOUP

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

*option possible selon les conditions de sécurité : transport de 2 personnes pour l'elingeage

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 566 / 2016

à Gap, le 16 / 11 / 2016

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Copie Oisans - La Bonnaud